



10 novembre 2020

Capital Investissement

Méthode d'entretien clientèle

Préambule

Après avoir étudié la situation patrimoniale de vos prospects, vous avez décidé de lui recommander d'investir en **Capital Investissement (FIP/FCPI)**.

Ce dispositif de méthode (script, slides, fiches techniques, etc.) a été élaboré par Stellium Placement et des managers expérimentés du réseau, membres du comité Formations, Outils & Méthodes. Il est à votre disposition pour vous permettre de mieux vous familiariser avec cette solution d'investissement spécifique et aussi pour vous accompagner dans la présentation que vous pourrez en faire en rendez-vous.

Prenez-en connaissance, de manière à maîtriser autant tous les arguments techniques et patrimoniaux de la solution choisie que le temps que les investisseurs vous accordent à ce sujet.

Faites-en bon usage. Bon rendez-vous !

1. Rappel de la structure globale de La Méthode d'Entretien Clientèle

Lors d'un premier rendez-vous, vous avez déroulé les 6 premiers maillons de la méthode d'entretien clientèle qui forment **le tronc commun** et qui ont pour principaux objectifs de vous présenter auprès de votre prospect et de partir à la découverte de sa situation et de ses objectifs pour pouvoir, lors d'un deuxième rendez-vous, lui proposer la solution qui lui sera la plus adaptée.

Vous pouvez maintenant vous appuyer sur les 6 maillons suivants présentés dans ce support. Bien sûr ceci n'est qu'une recommandation, il est possible que le nombre de rendez-vous ainsi que leur durée varient selon les situations.

	Maillon	Intitulé	RDV
TRONC COMMUN	1	La prise de contact	R1 (Durée 1h30 à 2h)
	2	La présentation de Stellium	
	3	Les étapes de l'entretien	
	4	Solution patrimoniale	
	5	Dynamisation du patrimoine	
	6	Connaissance client	
MODULE Capital Investissement	7	La solution retenue	R2 (Durée 30min à 1h)
	8	Les points clés de la solution	
	9	Mon rôle	
	10	Validation de la solution	
	11	Présentation du ou des supports	
	12	Chronologie de l'investissement, conclusion & consolidation	

2. Vos éléments mis à disposition

Vous disposez, avec ce support, de différents outils pour vous aider dans vos présentations chez vos investisseurs.

- un **SCRIPT**
- des **CONSEILS ET ASTUCES**
- une **BOÎTE À OUTILS**
- un **DIAPORAMA**

Ces pictogrammes vous aideront à les intégrer dans votre présentation.



SCRIPT



CONSEIL, ASTUCE,
COMPLÉMENT
D'INFORMATION



BOITE A OUTILS



SCHEMA /
ILLUSTRATION

La Boîte à outils, téléchargeable sur Cosmos, composée de différents supports, est là pour vous aider à appuyer votre propos.

Le Diaporama, téléchargeable sur Cosmos, vous accompagne dans votre présentation, si vous utilisez un ordinateur portable ou une tablette en rendez-vous.

3. Boîte à outils

Les éléments constitutifs de la Boîte à outils sont :

- **Fiche Mémos Placement** sur le Capital Investissement
- Boîte à outils **Les différentes formes de Capital Investissement**
- Boîte à outils **Fiscalité**
- Boîte à outils **Les étapes du Capital Investissement**
- Boîte à outils **Les millésimes précédents**
- Boîte à outils **Offre 2020 : Gamme FIP/FCPI**
- Etude sur les performances des acteurs français du Capital Investissement à fin 2019 (*Ernst & Young / agence France Invest*)

Maillon 7 : Les grands principes de la solution

*Rappel : Vous rencontrez votre investisseur dans le cadre d'un deuxième entretien après une étude de ses objectifs et de sa situation personnelle. En fonction des informations que vous avez recueillies en R1, vous avez déterminé que la solution la plus adaptée est d'investir en **Capital Investissement***



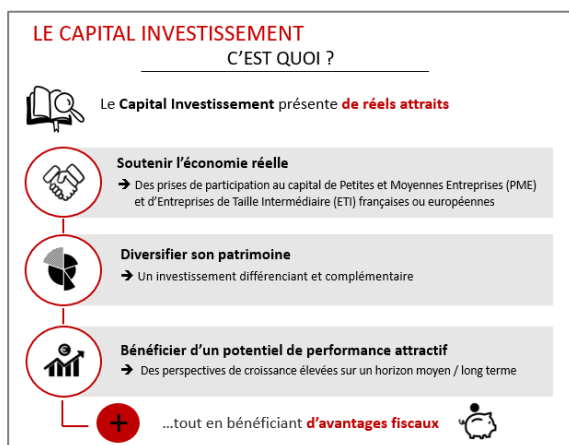
Suite aux précédents entretiens, voici la solution préconisée :
l'investissement en Capital Investissement

Je vous propose de :

- vous présenter les principes de cette solution,
- vérifier qu'elle répond à vos objectifs,
- et enfin, vous proposer un plan d'investissement adapté.

Est-ce que cela vous convient ?

1 – Qu'est-ce que le Capital Investissement ?



Le Capital Investissement est une solution d'investissement qui consiste à **prendre des participations au capital d'entreprises**, généralement non cotées en Bourse.

Cette prise de participation **sert à financer** leur croissance et développement.

Les investisseurs recherchent **la réalisation de plus-values** par la cession ou la vente de leur part à **plus ou moins long terme**, tout en bénéficiant d'**avantages fiscaux** très incitatifs.

2 - Pourquoi investir en Capital Investissement ?



Investir en Capital Investissement présente de réels attraits.

4 points clés à retenir :



1) Vous soutenez l'économie réelle :

Le Capital Investissement vous permet d'investir dans des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et dans des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) qui sont le plus souvent qualifiées d'**entreprises innovantes** et/ou d'**entreprises régionales**.

En investissant votre épargne dans ces entreprises :

- vous participez au financement d'un projet porteur de sens,
- vous contribuez au développement de votre territoire
- et vous êtes ainsi acteur du changement.



2) Vous diversifiez votre patrimoine :

Le Capital Investissement permet d'investir sur **une classe d'actifs différenciante** et **complémentaire**, peu accessible à des investisseurs particuliers : les PME et ETI.

Il peut ainsi permettre, **dans une stratégie de diversification**, de :

- désensibiliser une partie de votre patrimoine financier des fluctuations des marchés boursiers traditionnels,
- et d'optimiser le couple rendement-risque global de votre patrimoine.



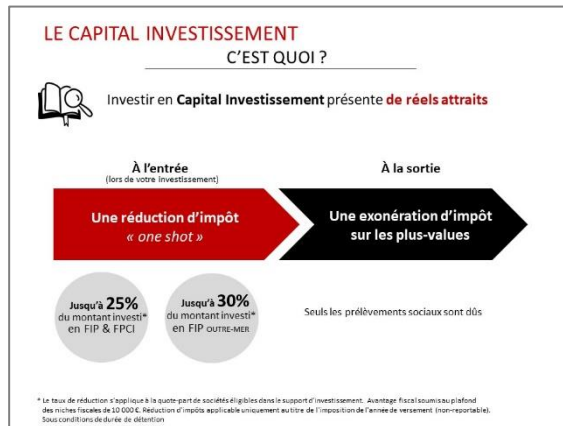
3) Vous pouvez bénéficier de performances attractives :

La typologie des entreprises ciblées par le Capital Investissement, à savoir des PME innovantes et/ou régionales, permet d'offrir **des perspectives de croissance élevées** sur un horizon d'investissement moyen/long terme.

Enfin, dernier attrait, et non des moindres, investir en Capital Investissement vous permet de **bénéficier d'avantages fiscaux incitatifs** !



4) Vous profitez de forts avantages fiscaux :



Afin de mettre votre épargne au service de l'Economie, le Gouvernement a prévu de fortes **incitations fiscales**.

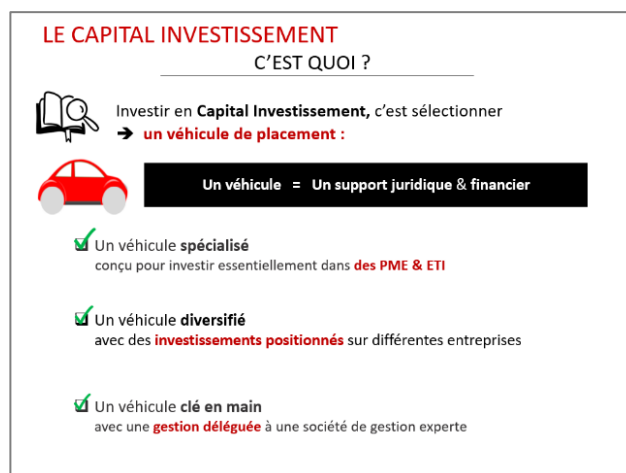
Ainsi, investir en Capital Investissement vous permet de bénéficier d'une double optimisation fiscale :

➔ **A l'entrée**, c'est-à-dire lors de votre souscription, vous bénéficiez d'une **réduction de votre impôt sur le revenu (IR) pouvant atteindre jusqu'à 25% ou 30%** du montant de votre investissement *[déduction faite des droits de souscription]*

- ☐ Jusqu'à 25% pour un investissement en Capital Investissement à travers des « FCPI » (Fonds Commun de Placement de Proximité) et en FIP (Fonds d'Investissement de Proximité)
- ☐ Jusqu'à 30% pour les supports d'investissement en FIP « Outre-Mer » (Fonds d'Investissement de Proximité localisé en Outre-Mer)
- ✓ La réduction d'impôt est applicable uniquement au titre de l'imposition de l'année de versement (elle est donc non-reportable)
- ✓ Cette réduction est conditionnée à un engagement de durée de détention d'au moins 5 ans.
- ✓ Cet avantage fiscal est soumis au plafond des niches fiscales de 10 000 € par foyer fiscal

➔ **A la sortie**, c'est-à-dire au terme de la durée d'investissement, vous bénéficiez d'une **exonération de fiscalité sur les plus-values** ; seuls les prélèvements sociaux sont dûs.

3 - Comment ça marche ?



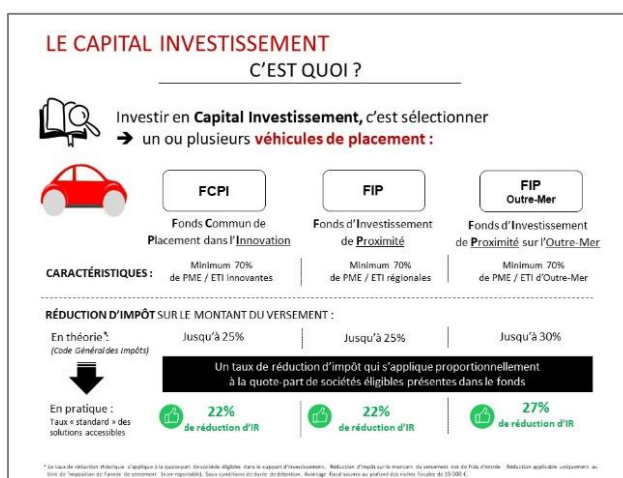
Pour investir en Capital Investissement, il convient de **sélectionner un support d'investissement** qui sera le véhicule juridique et financier de votre placement.

Ce véhicule est :

- **spécialisé** : il a en effet été conçu pour investir dans des entreprises majoritairement non cotées tout en faisant en sorte d'apporter un maximum de sécurité aux investisseurs.
- **diversifié** : il permet d'accéder à un portefeuille d'investissement diversifié avec un positionnement sur différentes entreprises.
- **clé en main** : la gestion est déléguée à une société de gestion experte qui se chargera de définir la politique d'investissement, de cibler et de sélectionner des entreprises tout en accompagnant les investissements dans la durée.



1) Choix d'un véhicule d'investissement : FIP et/ou FCPI



3 véhicules d'investissements sont principalement proposés :

□ **FCPI** : Fonds Communs de Placement dans l'Innovation. Comme le nom l'indique, ils sont principalement investis en titres de **sociétés innovantes** non cotées en bourse à hauteur de 70 % minimum.



A noter : Pour être considérée comme une « société innovante », l'entreprise doit avoir réalisé, au cours des trois exercices précédents, des dépenses en matière de recherche, au moins égal au tiers du chiffre d'affaires le plus élevé des trois dernières années et pouvoir démontrer la création de produits ou la mise au point de procédés ou de techniques dont le caractère innovant est reconnu par l'Agence Nationale pour la valorisation de la recherche.

Par ailleurs, l'entreprise doit :

- employer moins de 2.000 salariés ;
- avoir son siège social dans un Etat membre de l'Union européenne ;
- être soumise à l'impôt sur les sociétés ;
- ne pas être cotée sur un marché réglementé français ou étranger ;
- ne pas exercer une activité de gestion de patrimoine mobilier ou une activité de gestion et de location d'immeubles.

□ **FIP** : fonds d'investissement de proximité. Ils sont investis, à hauteur de 70 % minimum, dans des **PME régionales** exerçant leur activité principalement dans une zone choisie par le fonds.



A noter : Pour être considérée comme une « société de proximité », l'entreprise doit répondre à plusieurs critères cumulatifs :

- avoir son siège dans un pays de l'Espace économique européen
- employer moins de 250 salariés,
- être assujettie à l'impôt sur les sociétés,
- exercer la plus grande partie de son activité dans la zone géographique « régionale » choisie par le fonds de Capital Investissement

□ **FIP Outre-Mer** : fonds d'investissement de proximité spécialisé sur l'Outre-Mer. Ils sont investis, à hauteur de 70 % minimum, dans des PME régionales localisées en **Outre-Mer** comme en Guadeloupe, à La Martinique, en Guyane, à La Réunion, etc.



Le solde d'un fonds (FCPI, FIP ou FIP Outre-Mer) peut être librement investi par la société de gestion jusqu'à 30% sur des sociétés cotées sur marchés réglementés, en actions ou obligations ou via des OPCVM (SICAV, FCP). Cette poche sert notamment à apporter une certaine flexibilité à votre investissement.



2) Principe du taux de réduction d'impôt

Le **taux de réduction d'impôt** (à savoir 25% pour les FIP/FCPI et 30% pour les FIP Outre-Mer) s'applique **à la seule quote-part d'entreprises éligibles** dans le support d'investissement.

En pratique, les solutions d'investissement accessibles sur le marché offrent en moyenne :

- ❑ **22% de réduction d'impôt pour un FIP/FCPI**,
ce qui correspond à un taux de 88% d'entreprises éligibles (=88% de 25%)
- ❑ **27% de réduction d'impôt pour un FIP Outre-Mer**,
ce qui correspond à un taux de 90% d'entreprises éligibles (=90% de 30%)



3) Illustration d'un investissement

A ce stade, je vous propose d'illustrer simplement les grandes lignes d'un investissement théorique de 10 000€ sur un support FCPI offrant 22% de réduction d'impôt sur le montant de votre investissement [montant de votre souscription nette de droits d'entrée].



Hypothèses :

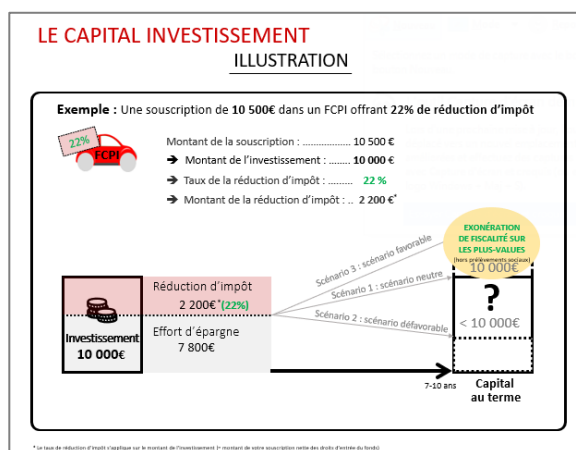
Montant de la souscription : 10 500 €

➔ Montant de l'investissement : **10 000 €**

A noter : Le montant des droits d'entrée dans le support d'investissement n'est pas pris en compte dans le calcul du montant versé donnant droit à une réduction d'impôt. Dans cet exemple : 5% de droits d'entrée = 500€

➔ Taux de la réduction d'impôt : **22 %**

➔ Montant de la réduction d'impôt : **2 200 €**





4) Entre FCPI et FIP, comment choisir ?

LE CAPITAL INVESTISSEMENT
INVESTISSEMENT

Faut-il investir en FIP ou en FCPI ?

- ☐ Choisir **l'innovation** : FCPI
- ☐ OU BIEN choisir la **proximité régionale** (FIP)
- ☐ OU BIEN miser sur les 2 pour **diversifier votre investissement** (FIP + FCPI)

FIP et FCPI se distinguent par le type d'entreprises financées :

- ☐ **choisir entre l'innovation** : FCPI
- ☐ OU BIEN **la proximité régionale** : FIP
- ☐ OU BIEN **miser sur les 2** : FIP et FCPI



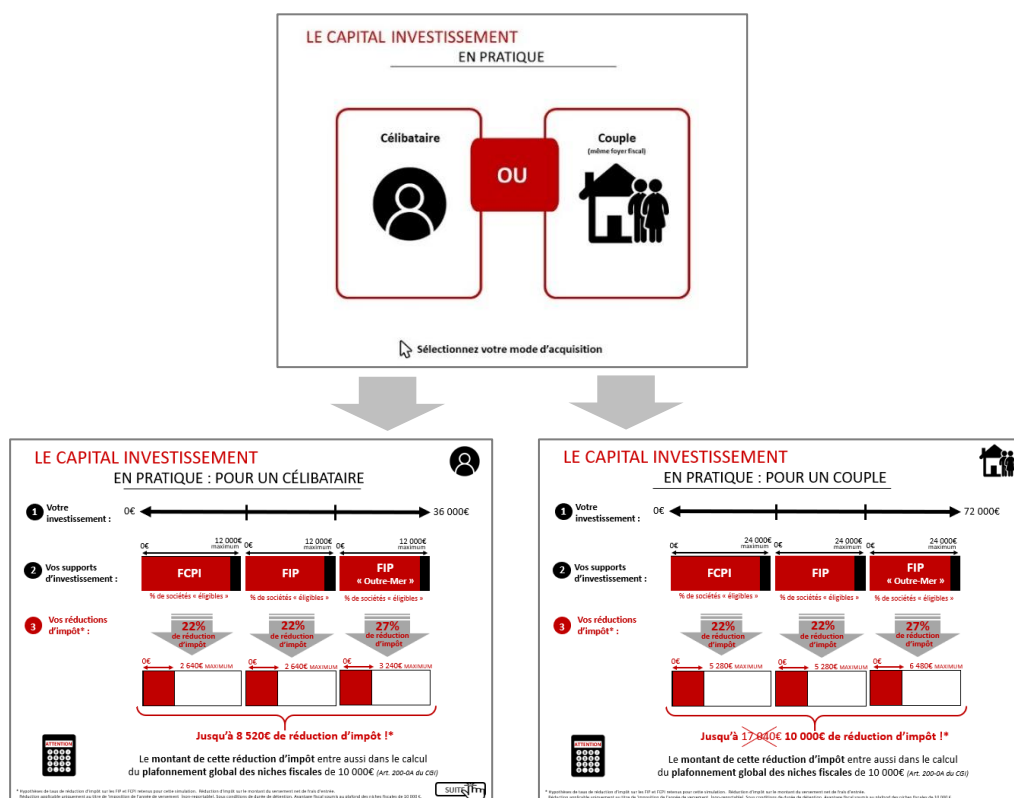
5) Plan d'investissement

Regardons maintenant comment optimiser un investissement en FIP et/ou en FCPI.

Les **limites d'investissement** et **limites de réduction d'impôt** dépendant de votre situation fiscale, nous allons regarder les règles qui vous concernent selon que vous soyez :

☐ **célibataire**

☐ **OU BIEN en couple** (c'est-à-dire avec une imposition commune)



Voici un rappel des principaux éléments chiffrés :

☐ **Avantage fiscal à l'entrée :**

		FCPI	FIP	FIP Outre-Mer
Réduction d'IR : (à appliquer sur la quote-part de sociétés « éligibles »)		25%	25%	30%
Versement maximum :	Célibataire	12 000€	12 000€	12 000€
	Couple	24 000€	24 000€	24 000€
Plafond de réduction d'IR :	Célibataire	3 000€	3 000€	3 600€
	Couple	6 000€	6 000€	7 200€
Plafond niches fiscales 10 000€ :		☒	☒	☒

Réduction d'impôt conditionnée à l'engagement de conservation des parts pendant une durée minimale de 5 ans à compter de la souscription
Réduction d'impôt applicable uniquement au titre de l'imposition de l'année de versement (non-reportable)

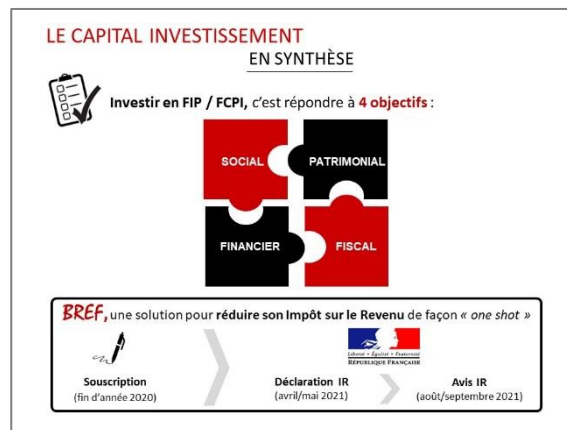
☐ **Avantage fiscal à la sortie (liquidation du fonds) :**

Fiscalité des plus-values :

Exonération d'impôt sur les plus-values réalisées
Seuls les prélèvements sociaux sont dus



6) Synthèse



En synthèse, investir en FIP/FCPI permet de répondre à 4 objectifs :

- **Objectif social** : réaliser un investissement utile et citoyen en contribuant activement au développement du tissu économique et en finançant la croissance.
- **Objectif patrimonial** : diversifier son patrimoine en investissant dans les PME/ETI françaises (ou européennes).
- **Objectif financier** : viser un potentiel de performance sur un horizon d'investissement long terme.
- **Objectif fiscal** : réduire son Impôt sur le Revenu (IR) de façon « one shot »
 - ✓ Souscrire sur cette fin d'année pour bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de vos revenus 2020
 - ✓ Déclaration de vos revenus 2020 en avril/mai prochain (2021).
 - ✓ Efficacité de la réduction sur votre prochain avis d'imposition (réception en août/septembre 2021)

Maillon 8 – Les points clés de la solution

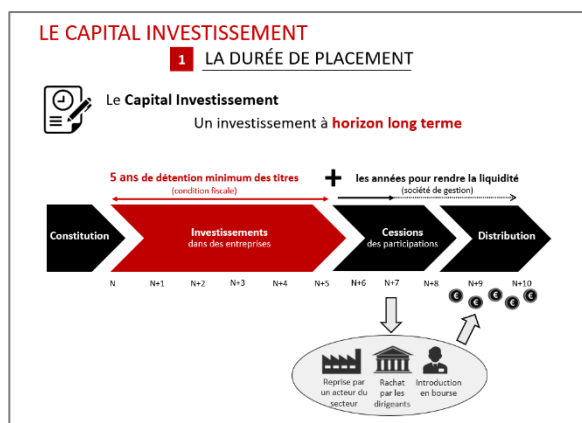


L'objectif du maillon 8 est de préciser chacun des points clés d'un investissement en FIP/FCPI à votre investisseur

Les boîtes à outils vous permettront de bénéficier d'une information plus complète et détaillée afin d'en préciser le fonctionnement si besoin à votre investisseur.

Je vous propose maintenant de rentrer dans le détail du fonctionnement et des caractéristiques d'un investissement en Capital Investissement.

1- La durée d'un investissement :



Voici le cycle de vie d'un fonds de Capital Investissement (FIP/FCPI) :

- **La période de constitution** correspond à la période de souscription. Le règlement du fonds peut prévoir une ou plusieurs périodes de souscription ayant une durée déterminée. En dehors de ces périodes, il est impossible de souscrire des parts dans le fonds.
- **La période d'investissement** : Au cours de la période d'investissement, la société de gestion recherche des entreprises dans lesquelles investir et qui présentent selon elle un potentiel économique. Ces entreprises sont aussi appelées des participations.

La société de gestion assure le suivi des participations pour le compte du fonds. Elle peut également les accompagner au quotidien pour leur permettre d'accélérer leur croissance.



BOITE A OUTILS

Les étapes d'un investissement en Cap. Invest.

- **La période de cession** : Cette étape vise à préparer la fin du fonds afin de rendre la liquidité aux investisseurs.

Cette étape s'opère généralement en 2 temps :

- ✓ Une phase de pré-liquidation : Il s'agit pour la société de gestion de préparer la cession des sociétés en portefeuille en tenant compte des spécificités de chacune d'entre elles. La société de gestion va informer les différents investisseurs par courrier de la mise en pré-liquidation du fonds.

Pendant cette période, la société de gestion peut céder des participations. Elle ne peut pas investir dans de nouvelles entreprises, mais elle peut néanmoins faire des investissements complémentaires dans les sociétés toujours en portefeuille.

- ✓ Une phase de dissolution : La société de gestion de portefeuille décide de mettre un terme à l'existence du fonds. La décision de dissoudre le fonds entraîne l'ouverture de la période de liquidation et est soumise, au préalable, à l'agrément de l'AMF.

La société de gestion liquide, c'est-à-dire vend les dernières participations du fonds.

- **La période de distribution** : Au cours de cette dernière étape, la société de gestion va rembourser les porteurs de parts et va leur distribuer les éventuelles plus-values réalisées. Cette distribution peut s'effectuer en une ou plusieurs fois et s'étale dans le temps.

À la clôture de la liquidation, un rapport établi par un commissaire aux comptes sur les conditions de la liquidation est à la disposition des porteurs de parts.



BOITE A OUTILS

Fiscalité

L'avantage fiscal est conditionné par l'Administration Fiscale à la détention des parts pendant 5 ans minimum.

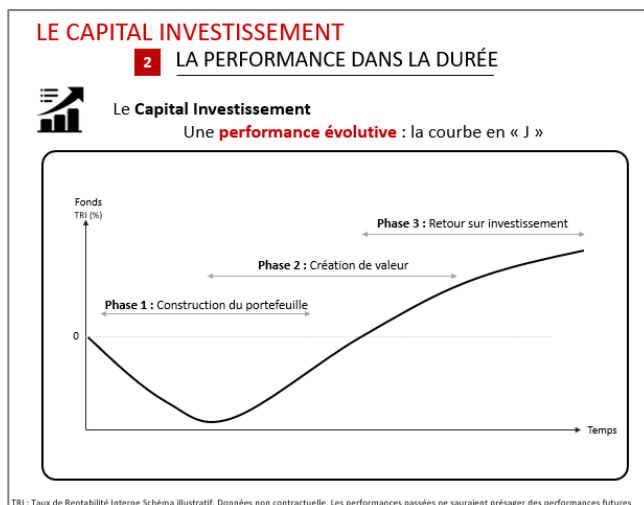
En pratique, la quasi-totalité des véhicules d'investissement en FIP ou FCPI imposeront une durée d'investissement comprise entre 7 et 10 ans. Cette durée est nécessaire à une PME dite innovante pour développer sa technologie et se valoriser.

Toutefois, la loi permet au souscripteur de récupérer ses fonds avant ce terme en cas de décès, d'invalidité de 2ème ou 3ème catégorie ou de licenciement

[A noter : la notice réglementaire de chaque fonds précise les modalités en cas de décès, d'invalidité, etc.]

Il est à noter que **l'épargne positionnée sur des supports FIP / FCPI reste indisponible pendant toute la durée de votre investissement** et impacte donc la liquidité globale de votre patrimoine financier.

2- L'évolution de la performance dans la durée



Les sommes investies dans un fonds de capital investissement ne vont pas produire immédiatement des résultats. Il faut le temps que la société de gestion sélectionne des entreprises et que les entreprises sélectionnées investissent ces sommes dans leur développement et croissance pour en récolter, à plus long, terme les fruits.

L'expression courbe en « J » est utilisée pour décrire ce phénomène :

- d'abord, de détérioration initiale, par une baisse de la valeur liquidative des parts, liée essentiellement aux différents coûts d'investissement dans les entreprises,
- puis, un redressement dans la durée, par une phase de croissance soutenue, liée à la revalorisation des entreprises et à la revente des participations par le fonds.



BOITE A OUTILS

Les millésimes
précédents

La valorisation à un instant T des participations du fonds est basée sur une estimation. Cette valeur est calculée par référence aux cessions significatives récentes des sociétés du portefeuille ou de sociétés comparables. Cette valorisation n'est donc qu'une indication de la valeur des sociétés à un instant donné et le prix qui sera reçu lors d'une cession future pourra varier à la hausse comme à la baisse.

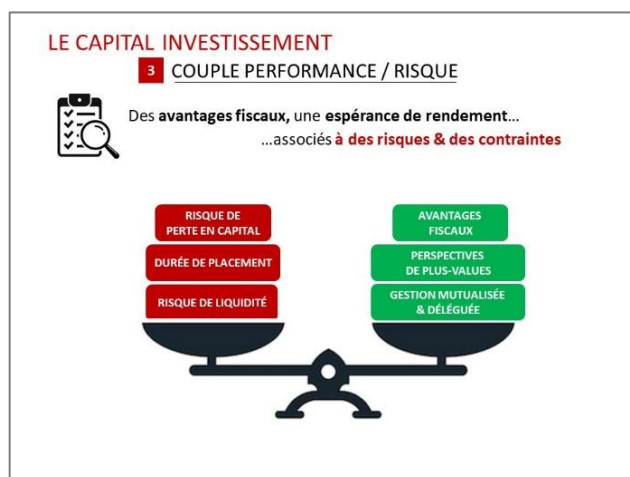
Compte tenu des caractéristiques de cette typologie d'investissement, **les FIP/FCPI sont donc des supports risqués susceptibles de fortes variations à la hausse et à la baisse.**

Le Capital Investissement n'offre aucune garantie en capital ou en performance.



Vous disposez sur l'Extranet Stellium Placement des performances passées et des rapports de gestion des précédents FIP / FCPI des partenaires : NextStage, Alto Invest, Inter Invest, Odyssée Venture...

3- Le couple performance / risque



BOITE A OUTILS
Les différentes
formes
de Cap. Invest.

Le capital-investissement est un placement risqué puisqu'il dépend de la croissance des entreprises en portefeuille (entreprises non cotées, entreprises innovantes ou encore PME régionales).

Sachez que votre épargne sera immobilisée pendant une longue période : assurez-vous donc de ne pas avoir besoin de cet argent à court terme.

- ☐ **Le risque de perte en capital** : En investissant dans des fonds de capital-investissement, vous risquez de ne pas récupérer l'intégralité de votre capital (risque de perte partielle ou totale). En effet, les perspectives de développement des sociétés dans lesquelles le fonds investit sont toujours incertaines.
- ☐ **Le risque d'illiquidité** : Les fonds de capital-investissement sont investis dans des sociétés souvent non cotées qui sont par conséquent peu liquides. La liquidité dépend de la capacité du fonds à céder ses participations. Cette liquidité est notamment obtenue lors de la cession des sociétés... par exemple aux dirigeants, à une entreprise concurrente ou par une introduction en bourse.



BOITE A OUTILS
Fiche Mémos
Placement sur
le Cap. Invest.

En contrepartie, le Capital Investissement affiche des arguments très incitatifs comme nous l'avons vu précédemment : une réduction d'impôt à l'entrée, des perspectives de rendements importants, une exonération des plus-values à la sortie...

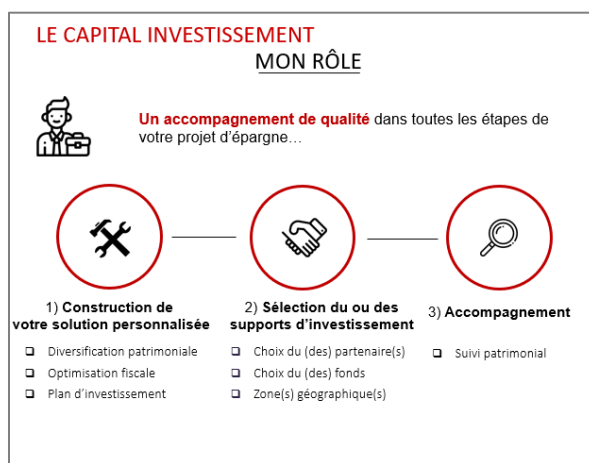
Le Capital Investissement est donc **une solution clé en main** offrant une gestion mutualisée et déléguée par l'intermédiaire d'une société de gestion de renom.



A ce stade, l'investisseur doit avoir compris les grands principes du Capital Investissement.

Assurez-vous qu'il n'a pas de question et précisez si besoin les points (à l'aide éventuellement des différentes boîtes à outils)

MAILLON 9 – MON RÔLE



Mon rôle : vous apporter MON EXPERTISE pour :

- Construire votre solution sur-mesure
- Sélectionner votre ou vos véhicules d'investissement
- Et, évidemment, vous accompagner dans la durée dans le suivi de vos investissements en Capital Investissement, dans la construction de votre patrimoine et dans l'optimisation de votre fiscalité.

1) La construction d'une solution sur-mesure avec :

- Diversification patrimoniale
- Optimisation fiscale
- Plan d'investissement adapté et personnalisé

2) La sélection de votre (vos) véhicule(s) d'investissement :

- Choix du (des) partenaire(s)
- Choix du (des) fonds
- Zone(s) géographique(s)

3) Un suivi individualisé :

- Suivi patrimonial



Ma rémunération pour le conseil et le suivi est incluse dans les droits d'entrée et frais du fonds de Capital Investissement.

Voici les différents niveaux de frais :

▪ **Droits d'entrée : 5%**

Ces droits d'entrée de 5% comprennent ma rémunération en lien avec la mise en place d'une solution sur-mesure, adaptée à vos besoins et objectifs.

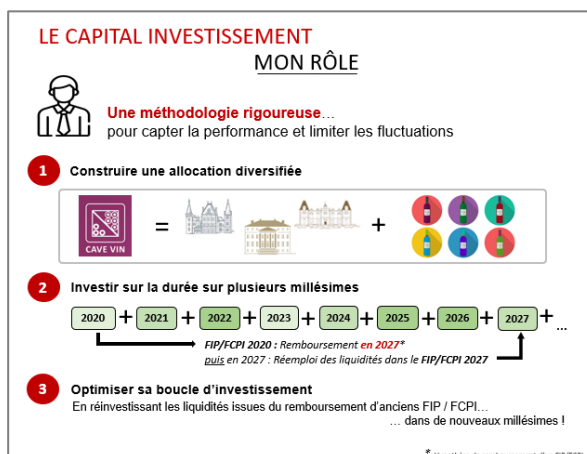
Le montant des droits d'entrée n'est pas pris en compte dans le calcul du montant versé dans le FIP/FCPI donnant droit à une réduction d'impôt.

▪ **Les frais annuels de fonctionnement et de gestion du fonds** sont prélevés directement par la société de gestion et inclus dans la valorisation de votre investissement.

Le détail de ces frais est indiqué sur le Document d'Information Clé (DIC) de chaque support.



Mon approche vise à capter la performance tout en encadrant les risques.



Ma méthodologie :

- La construction d'une allocation diversifiée (si le montant de l'investissement le nécessite) : Investir dans le Capital Investissement, **c'est comme se constituer une cave à vin !** Il convient de sélectionner plusieurs châteaux (sociétés de gestion) et plusieurs vinifications (vin blanc, vin rouge, rosé...) pour accéder à différentes stratégies d'investissement
- Un investissement dans la durée, **sur plusieurs millésimes** (fonds et années). En investissant chaque année, on optimise les probabilités d'avoir de bonnes années qui compenseront les moins bonnes.
- ... et en optimisant la boucle d'investissement : Au bout de quelques années, nul besoin d'investir une trésorerie nouvelle ; **il suffit de réinvestir les liquidités récupérées à la liquidation des anciens fonds.**

MAILLON 10

VALIDATION DE LA SOLUTION



Le Maillon 10 a pour objectif de valider les hypothèses d'investissement avec votre client :

- Le plan d'investissement : montant du versement « one shot » et de la réduction d'impôt ainsi générée.
- Le profil de l'investissement
- La durée d'investissement

VOTRE PLAN D'INVESTISSEMENT

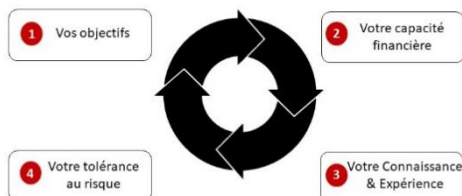


NOTRE PROPOSITION



Afin que vous puissiez mieux appréhender cet investissement, je vous propose de vous présenter **une projection de votre investissement.**

LE CAPITAL INVESTISSEMENT VOTRE PLAN D'INVESTISSEMENT



MAILLON 11 – PRESENTATION DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT



BOITE A OUTILS

Offre 2020
(FIP/FCPI)

VOTRE(VOS) SUPPORT(S)
D'INVESTISSEMENT



NOTRE PROPOSITION



Pour sélectionner votre contrat, vous disposez de l'ensemble des éléments d'informations dans Cosmos

PRODUITS

GESTION FINANCIERE

EVENEMENTS

Accueil

Produits

Solutions fiscales

Capital Investissement

Capital Investissement

CIF et Agents liés

UN POTENTIEL DE RENDEMENT attractif à long terme

DÉCORRÉLÉ des marchés financiers

UN TICKET D'INVESTISSEMENT accessible et sur-mesure

EXONÉRATION D'IMPÔTS SUR LES PLUS-VALUES à la sortie

FIP

FIP ODYSSEE PME CROISSANCE 5

Odysée Venture

+

FIP ODYSSEE PME CROISSANCE 6

Odysée Venture

+

FIP OUTRE MER N°3

Inter Invest

+

FCPI

FCPI NEXTSTAGE CAP 2026

NextStage

+

FCPI NEXTSTAGE DÉCOUVERTES - 2020-2021

NextStage

+

FCPI ALTO INNOVATION 2020

Alto

+

20

11 mai 2020

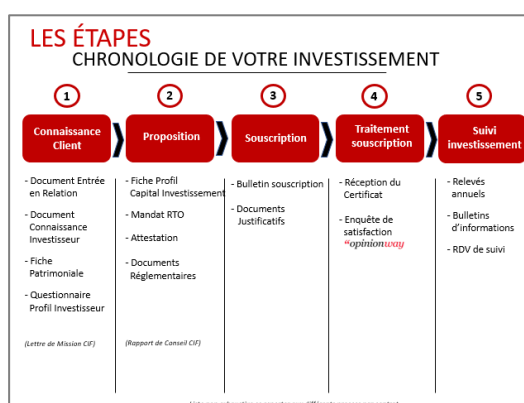
Document à destination exclusive des consultants du réseau Prodémial

MAILLON 12 - CHRONOLOGIE DE L'INVESTISSEMENT, CONCLUSION & CONSOLIDATION



Nous vous présentons maintenant la chronologie de l'investissement.

Nous vous invitons à vous référer au guide des procédures du FIP/FCPI retenu (accessible sur Cosmos)



« Est-ce que cela vous convient ? Parfait.

Vous avez pris la bonne décision et vous pouvez vous en féliciter. Je vous propose de passer à la souscription du contrat.



Je suis disponible bien sûr si vous souhaitez échanger d'ici notre prochain rendez-vous.

D'ici là, comme je l'avais évoqué lors de notre 1^{er} RDV, vous allez recevoir **une enquête de satisfaction**, par e-mail.

Cette enquête, diligentée par Opinionway, organisme indépendant que vous connaissez certainement, vous permettra d'évaluer ma prestation, de manière anonyme ou non.

Cette enquête est importante pour moi car comme vous l'avez compris, mon principal objectif est la satisfaction de mes investisseurs. En effet, c'est uniquement par leur recommandation que j'assure le développement et la pérennité de mon activité. De plus, une partie de ma rémunération peut dépendre du résultat de ces enquêtes, aussi je vous serai très reconnaissant d'y prêter attention et de prendre les quelques minutes nécessaires pour y répondre en toute franchise.

Je vous remercie pour votre accueil et vous souhaite une excellente (fin de) journée. »

Prodémial, SAS Société au capital social de 50 000 euros
RCS Toulouse 810 852 129 – N°TVA : FR 02 810852129
11, avenue Parmentier - CS 70117 - 31201 Toulouse cedex 2
Tél. 05 67 73 33 00 - Fax 05 67 73 30 01

Document non contractuel édité par Prodémial et à destination exclusive de ses consultants, contenant des informations en vigueur au moment de sa parution en novembre 2020.

Le présent support est la propriété exclusive de la société Prodémial. Il est protégé par le droit d'auteur en vertu des dispositions du livre I du code de la propriété intellectuelle et des conventions internationales régissant la protection des droits d'auteur.

En conséquence, toute reproduction, représentation même partielle et effectuée sans l'autorisation préalable de la société Prodémial est strictement interdite